

## DÉCISION DU MAIRE N° 2023/03/53

**Objet** : 53 - Signature d'une convention avec l' Université Inter-Ages de Normandie pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par M. Jean-Luc HAUGUEL, en sa qualité de président de l'Association « Université Inter-Ages de Normandie-antenne de Vire Normandie », de disposer de la salle « La Halle Michel Drucker »,

### Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention de mise à disposition avec M. Jean-Luc HAUGUEL en sa qualité de président de l'Association « Université Inter-Ages de Normandie-antenne de Vire Normandie », 16 rue Chênedollé 14500 VIRE, pour la mise à disposition de la salle « La Halle Michel Drucker », le mercredi 03 mai 2023, de 18h30 à 22h30, pour l'organisation, à 20h00, d'une conférence intitulée "Les femmes aux Jeux Olympiques : 130 ans de conquête d'un bastion masculin" par Monsieur Christophe Durand, professeur des Universités, et ce à titre gratuit.

Fait à Vire Normandie, le 17 mars 2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230330-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Affichage : 30/03/2023

Marc ANDREU SABATER

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

